

REGLEMENT FINANCIER POUR 2014 / 2015

MODALITES FINANCIERES

Le règlement des frais de scolarité et demi-pension se fait **mensuellement** le 10 de chaque mois :

- soit par demande de prélèvement,
- soit par chèque ou espèces.

CALENDRIER

1er trimestre : du 1er septembre au 31 décembre
 2ème trimestre : du 1er janvier au 31 mars
 3ème trimestre : du 1er avril au 4 juillet

PRE-INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

Les arrhes de 50 € versées à la pré-inscription pour tout nouvel élève sont déduites à l'inscription définitive. En conséquence, ne sera due que la différence entre le total des frais annuels et le montant des arrhes (voir tableau ci-dessous). En cas de désistement, les arrhes seront conservées par l'Institution Sainte-Marie sauf cas de force majeure.

INSCRIPTION D'UN NOUVEL ELEVE

1 - Frais annuels

Unités pédagogiques	Frais administratifs	Droits d'inscription (2)	Total nouvel élève (1)
Ecole	39 €	17 €	56 €
Collège	46 €	22 €	68 €
Lycée	47 €	22 €	69 €
Enseignement supérieur	60 €	22 €	82 €

- (1) Le règlement est effectué par chèque ou espèces lors de la remise du dossier d'inscription définitif, déduction faite des arrhes (50 €)
 (2) Les droits d'inscription ne sont dus que pour la première inscription dans l'établissement

2 - Contribution des Familles (3)

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois)
Ecole	455 €	45,50 €
Collège	660 €	66,00 €
Lycée	665 €	66,50 €
Enseignement supérieur	695 €	69,50 €

- (3) Du fait de leur inscription dans notre établissement, les élèves sont systématiquement assurés sans autre formalité, du 1er septembre 2014 au 31 août 2015

VERSPIEREN (Assurances **Individuelle Accidents Scolaire et Extra-scolaire**) - Direction des Activités Sectorielles et de la Construction - 8 avenue du Stade de France - 93218 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

Tél. : +33 1 49 64 11 05 Fax : +33 1 49 64 11 13 Mail : lhaddad@verspieren.com

REDUCTION FAMILIALE à partir du 3ème enfant (4) (enfants présents simultanément à l'ISM)

Scolarité	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant - 20%	4ème enfant - 60%	5ème enfant - 100%
Ecole	455 €	455 €	364 €	182 €	0 €
Collège	660 €	660 €	528 €	264 €	0 €
Lycée	665 €	665 €	532 €	266 €	0 €
Enseig. supérieur	695 €	695 €	556 €	278 €	0 €

- (4) La réduction s'applique sur le(s) plus jeune(s) enfant(s) de la fratrie.



3 - Demi-pension (5)

Unités pédagogiques	Année	Mois (10 mois)	Repas occasionnel
Ecole	775 €	77,50 €	6,00 €
Collège	840 €	84,00 €	7,00 €
Lycée	840 €	84,00 €	7,00 €

- (5) Tout trimestre de facturation est dû, aucun changement ne sera pris en compte au cours du trimestre de facturation sauf cas de force majeure.
- (5) Les prix indiqués couvrent les frais de la restauration et l'encadrement des élèves pendant le temps de midi.
- (5) Les repas sont remboursés sur une base de 5 € en cas de maladie (sur présentation d'un certificat médical au retour de l'enfant), voyages scolaires, stages et examens de fin d'année.
- (5) Il est délivré à chaque nouvel élève demi-pensionnaire une carte magnétique, valable pour plusieurs années. Tout renouvellement de carte est facturé 5 €.

FORMULES DE RESTAURATION

Il est possible de s'inscrire pour 1 ou plusieurs repas par semaine au forfait annuel (jours fixes), le choix des formules de restauration implique un prix forfaitaire.

Forfait annuel demi-pension	1 repas / semaine	2 repas / semaine	3 repas / semaine	4 repas / semaine
Ecole	193,75 €	387,50 €	581,25 €	775 €
Collège	210 €	420 €	630 €	840 €
Lycée	210 €	420 €	630 €	840 €

REDUCTION FAMILIALE à partir du 3ème enfant (6) (enfants présents simultanément à l'ISM)

Demi-Pension	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant - 15%	4ème enfant - 15%	5ème enfant - 15%
Ecole	775 €	775 €	658,75 €	658,75 €	658,75 €
Collège	840 €	840 €	714 €	714 €	714 €
Lycée	840 €	840 €	714 €	714 €	714 €

- (6) La réduction s'applique sur le(s) plus jeune(s) enfant(s) de la fratrie.

4 – Etude-Garderie (7)

Unités pédagogiques		Année	Mois (10 mois)
Ecole	Garderie de 16h15 à 16h40 ou Etude de 16h15 à 17h00	100 €	10 €
	Garderie de 17h00 à 18h00	180 €	18 €
	Garderie du mercredi de 8h00 à 12h00	252 €	25,20 €
	Collège - Lycée	0 €	0 €
	Permanence de 16h40 à 17h00	0 €	0 €
	Etude de 17h00 à 17h40	210 €	21 €

- (7) Selon vos besoins, les frais correspondants aux services proposés sont cumulables.
- (7) Les jours d'étude et garderie sont fixes et non interchangeables. Toute modification du nombre de jours d'étude/garderie doit être signalée par écrit au responsable du niveau. Cette somme étant forfaitaire, tout mois commencé est dû (aucun changement en cours de trimestre).
- (7) Il est possible de s'inscrire en étude pour 1, 2, 3 ou 4 soirs (fixes) par semaine, la facture est calculée au prorata.

5 – Cotisation APEL (cotisation facultative)

Cotisation à l'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)	24 € / famille / an
--	---------------------

La circulaire APEL est remise à chaque élève à la rentrée scolaire.

La cotisation APEL est portée sur la facture établie par l'Institution Sainte-Marie et intégralement reversée à l'APEL et URAPEL.



Coupon à remettre dans le dossier d'inscription définitif



REGLEMENT FINANCIER 2014 / 2015
Annule et remplace l'édition précédente : modification du \$5

Mme – M.

pour l'élève inscrit en classe de

déclare avoir pris connaissance du Règlement Financier de l'établissement et de l'accepter sans réserve.

Fait à le.....

Signature du responsable financier :